

La Champagne,

Le plus GRAND TERRITOIRE LABELLISÉ

Huit destinations du Vignoble de Champagne sont labellisées réunissant plus de 500 prestations touristiques :

- la Côte des Bar
- la Vallée de la Marne
- la Vallée de la Marne Ouest
- les Coteaux du Sézannais
- le Massif de Saint-Thierry - Vallée de l'Ardre
- les Coteaux Sud d'Epernay - Côte des Blancs
- la Montagne de Reims
- les Coteaux Vitryats



Réunion de lancement
du label en Champagne
Pierry, juin 2013



VOUS SOUHAITEZ + de renseignements...

sur le label,
sur les démarches
pour être labellisé.

Contactez
Fanny BROUTIN
Animatrice du réseau
Vignobles & Découvertes
Tél. 03 26 69 51 05
f.broutin@tourisme-en-champagne.com

Ou consultez
l'espace partenaires sur
www.tourisme-en-champagne.com



VOUS ÊTES ENGAGÉ dans l'œnotourisme ?



Rejoignez le réseau Vignobles & Découvertes en CHAMPAGNE



CE QUE VOUS APPORTE Vignobles & Découvertes

• UNE PROMESSE-CLIENT

Unique label œnotouristique national, il assure aux clients une découverte complète du vignoble et un accueil de qualité auprès de tous les professionnels porteurs de la marque.

• UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE

Les prestataires labellisés sont largement valorisés dans les actions de promotion de l'ADT et de ses partenaires :

- supports de communication papier et numériques
- accueils presse 100% Vignobles & Découvertes
- éductour 100% Vignobles & Découvertes...

• PLUS QU'UN LABEL, UN RÉSEAU

Des rencontres et des temps d'échange entre labellisés sont organisés afin de faire émerger une dynamique collective (renvoi de clients, partenariats...) :

- partage d'expérience
- réunion technique
- visites découvertes...

• UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX FORMATIONS

Grâce à des partenariats conclus avec des organismes de formation professionnelle, tel que le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) d'Avize, les démarches pour bénéficier de formations sont facilitées.

QUI EST CONCERNÉ par Vignobles & Découvertes

Exploitations viticoles, hébergements, restaurants, activités de loisirs, sites patrimoniaux, agences réceptives, événements, offices de tourisme... sont autant de prestations concernées par Vignobles & Découvertes, à condition d'être localisées dans l'une des zones labellisées.

Chacune doit répondre à une liste de critères, telle que :

- la valorisation des savoir-faire locaux
- la fiabilité des horaires d'ouverture
- l'accueil en langue étrangère...



Vignobles & Découvertes en FRANCE

Ce label a été créé en 2009 par les Ministères de l'Agriculture et du Tourisme afin de développer et de promouvoir l'œnotourisme dans les vignobles français.

Il vise à apporter plus de visibilité aux territoires et prestataires labellisés dans un contexte de forte concurrence entre les vignobles du monde entier, et à présenter aux clients une offre plus lisible, en cohérence avec leurs attentes.

A ce jour, 70 destinations, dans 16 vignobles, qui couvrent presque la totalité du territoire français sont labellisées Vignobles & Découvertes.